Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260928-B26_062-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-062

Séance du lundi 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle Cathédrle au siège de Morlaix Communauté à Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 22 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 31

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Guy Pennec, Marion Picart, Arnaud Favé, Julien Kerguillec, Joëlle Huon, Sébastien Marie, Catherine Tréanton, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Joseph Irrien, Valérie Scattolin, Sandrine Delory, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, Julie Hamon, David Guyomar, Michael Restier, Alban le Roux, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick Berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Marc Boizard, Stéphane Lozdowski, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach.

Étaient absents excusés : Christine Prigent, Sandrine Autret, Hervé Cillard, Eric Cloarec, Gwenolé Guyomarc'h.

PASS Commerce Artisanat : SARL BOBINO (L'Atelier des pains) à Saint-Martin-des-Champs

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientations stratégiques n°2 "Réhabiliter et (re)dynamiser nos villes et nos bourgs", n° 4 "Assurer des services du quotidien de qualité", n° 13 "Assurer un socle de services aux populations et aux acteurs économiques" et n° 16 "Permettre aux acteurs économiques de s'adapter"

Rapporteur : Michael Restier

Il est proposé d'attribuer l'aide PASS Commerce Artisanat au commerce ci-dessous :

Raison sociale/Enseigne	**SARL ROBINO / L'ATELIER DES PAINS**
Forme juridique	SARL
Date de création	20/04/2012
Adresse actuelle (site d'exploitation)	65 rue Jean Jaurès à Saint-Martin-des-Champs (29600)
Gérant	Stéphane ROBIN
Activité	Boulangerie, pâtisserie artisanale
Type de projet	Modernisation
Effectif (Equivalent Temps Plein – CDI – hors gérance)	3
Libellé du projet	Remplacement du four
Montant total des investissements (HT)	57 620 €
Type d'aide/subvention/dispositif	PASS Commerce Artisanat (Morlaix Communauté/Région Bretagne)
Assiette éligible (plafonnée à 25 000 € HT)	25 000 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260928-B26_062-DE

Taux d'intervention	30 %
Montant prévisionnel de l'aide demandée (aide plafonnée à 7 500 € HT)	**7 500 €** Répartition : - soit 50 % financés par Mx Com : 3 750 € - soit 50 % financés par la Région Bretagne : 3 750€

Vu le projet de Territoire « Trajectoire 2030 » adopté le 27 juin 2022 ;

Vu la délibération n°D23-099 du Conseil communautaire de Morlaix Communauté en date du 22 mai 2023 approuvant la convention avec la Région Bretagne sur les politiques de développement économiques 2023-2028 ;

Vu la Convention de partenariat du 10 août 2023 entre la Région Bretagne et Morlaix Communauté sur les politiques de développement économique 2023-2028 ;

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique - Tourisme et Attractivité - Enseignement supérieur - Piscines du 7 septembre 2026 ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2026, section investissement, fonction 632, nature 20.422 ou 20.421 pour les aides PASS Commerce Artisanat ;

Il est proposé au Bureau communautaire :

- **d'approuver l'attribution de l'aide au titre du PASS Commerce Artisanat à la «SARL ROBINO (enseigne L'Atelier des pains) à Saint-Martin-des-Champs pour un montant de 7 500 €,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention définissant les modalités de calcul, de versement et d'utilisation de ladite subvention,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à émettre les titres de recette à l'encontre des autres collectivités / organismes prenant part à la subvention à hauteur de leur participation pour ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ